

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0200**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Travaux de requalification des installations d'assainissement du Siphon de la Mulatière - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

**Bureau du 10 juillet 2014****Décision n° B-2014-0200**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Travaux de requalification des installations d'assainissement du Siphon de la Mulatière - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Localisées à la confluence de la Saône et du Rhône, les installations d'assainissement du siphon de la Mulatière permettent la traversée de la Saône des eaux usées provenant du quartier de la Presqu'île à Lyon, afin qu'elles puissent s'écouler en rive droite jusqu'à leur point de traitement : la station d'épuration de Pierre Bénite.

Le site de la Confluence est actuellement en cours d'aménagement avec la réalisation du chantier du Musée des Confluences. Compte tenu de son implantation à proximité immédiate des ouvrages du siphon, datant des années 1960 et qui deviennent vétustes, la direction de l'eau prévoit leur requalification.

Le présent marché a pour objet de :

- réduire les nuisances (en particulier olfactives) vis-à-vis des riverains et notamment du Musée des Confluences dont l'ouverture au public est prévue pour fin 2014,
- moderniser et fiabiliser les équipements actuellement en place et réduire le coût de fonctionnement,
- intégrer esthétiquement les installations d'assainissement dans le nouveau site de la Confluence.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 144-III-a, 146 et 150 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière, la communauté urbaine agissant en qualité d'entité adjudicatrice.

3 prestations supplémentaires éventuelles étaient prévues dans le cadre de cette consultation :

- PSE n° 1 : changement vannes pelles rive droite,
- PSE n° 2 : changement vannes pelles aval dégrilleurs,
- PSE n° 3 : changement vannes pelles amont siphon.

Le représentant de l'entité adjudicatrice a choisi de ne retenir que les PSE n° 1 et n° 3.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'entité adjudicatrice, par décision du 4 juin 2014, a classé première et choisi celle jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises INEO RESEAUX EST/STEREAU/NOUVETRA/CARRION/MITS pour un montant de 4 550 287 € HT, soit 5 460 344,40 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de requalification des installations d'assainissement du Siphon de la Mulatière et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises INEO RESEAUX EST/STEREAU/NOUVETRA/CARRION/MITS pour un montant de 4 550 287 €HT, soit 5 460 344,40 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O2728, le 18 novembre 2013.

**3° - Le montant** à payer au titre du présent marché, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2014, 2015 et 2016 - comptes 2313, pour un montant de 4 550 287 €HT.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.**